



Fondation Arthrose

Fondation privée créée en 2015

Appel à candidature pour le « Prix Jean Henrotin » de la Fondation Arthrose

Le prix annuel « Jean Henrotin » a été instauré par la Fondation Arthrose en 2017.

D'une valeur de 2500€, il est destiné à récompenser un(e) chercheur(euse) pour ses travaux de recherche fondamentale sur la l'arthrose.

Le/la candidat(e) doit être âgé(e) de moins de 35 ans au moment du dépôt de la candidature, être titulaire d'un diplôme universitaire et exercer ses activités dans un laboratoire de l'Université de Liège.

Le « Prix Jean Henrotin » peut être consacré à l'acquisition d'équipements scientifiques, au financement des frais de fonctionnement de la recherche ou à la participation à un congrès.

Le règlement général des subventions 2016 est d'application. Si le jury décide de ne pas attribuer le prix, celui-ci est reporté à une année ultérieure.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- Etre un(e) chercheur(euse) âgé(e) de moins de 35 ans au moment du dépôt de candidature, titulaire d'un diplôme universitaire et exercer ses activités dans un laboratoire du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège ;
- Pratiquer une recherche fondamentale ou appliquée dans le domaine de l'arthrose ;
- Les dossiers de candidatures sont à déposer selon les modalités précisées sur le site <http://www.fondsleonfredericq.be> pour le mercredi 8 JUIN 2017 MIDI au plus tard, au format PDF (aucun retard ne sera accepté). Un seul fichier PDF par candidature doit être soumis.

Un nouveau système (OPTIMY) est actuellement mis en place pour le dépôt et l'évaluation des candidatures.

Les **subsides de voyage** sont destinés à servir de complément pour subsidier la participation à un congrès d'un(e) doctorant(e) ou d'un(e) chercheur(euse) post-doctorant(e) à l'étranger (une attestation de rémunération couvrant ce séjour doit être jointe au dossier de candidature). Le montant attribué est établi en tenant compte de la durée et du lieu du congrès à l'étranger. Il est versé sur la base de justificatifs des dépenses réelles.

Des **crédits de fonctionnement**, d'un montant maximum de 2500€, sont destinés à couvrir des frais de fonctionnement ou d'équipements scientifiques. Un seul renouvellement est possible. Ces crédits d'impulsion ne sont pas destinés aux chercheurs(euses) en première année de doctorat ni aux mandataires permanents du FNRS plus d'un an après leur nomination.



INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Il est interdit de cumuler les demandes de bourses de voyage, de fonctionnement et de recherche clinique. Un cumul est par contre possible entre une de ces bourses et un prix spécifique ou un prix émanant des fondations associées ;
- L'attribution des bourses et prix sera conditionnée par l'octroi d'un avis FAVORABLE du ou des comités d'éthique aux candidatures qui le requièrent ;
- Un dossier, s'il est incomplet ou en retard, ne sera pas analysé.

Le **jury** se compose de membres du Conseil d'Administration de la Fondation Arthrose et de personnalités scientifiques internationales. Il est présidé par Bernard Rentier, recteur honoraire de l'Université de Liège. Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément au présent règlement. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible et, sinon, à bulletin secret jusqu'à ce qu'une majorité simple se dégage. Le jury établit un procès-verbal d'évaluation des candidatures accompagné de recommandations.

La sélection du dossier sera effectuée sur base de l'évaluation scientifique des membres de la Commission Permanente Facultaire à la recherche (CPFR) et du procès-verbal remis par le jury de la Fondation Arthrose au Président de la CPFR.

Les bénéficiaires d'une subvention s'engagent par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche à l'intérieur et à l'extérieur de l'ULg et du CHU de Liège.

MODALITES DE SELECTION DES SUBVENTIONS :

Subside de voyage

- Justification du déplacement (50%).
- Qualité de la communication à présenter (poster ou communication orale) (50%).

Crédit de fonctionnement :

- Qualité du (de la) candidat(e) (50%) : CV, lettre de motivation avec justification de l'apport du (de la) candidat(e) au projet par rapport à son passé de chercheur(euse) et la réponse à la question suivante : « Quelle est leur meilleure contribution à la recherche au cours de leur carrière ? »).
- Qualité du projet ou utilité de l'acquisition du matériel (50%).

